

REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS EN CONGE ORDINAIRE DE MALADIE (COM)

Exemples : agents de la filière fiscale

1. Inspecteur affecté en BDV. L'agent est en COM par intermittence du 15/02/2010 au 03/06/2010.

Le COM est continu depuis le 24 juin 2010.

Les dates d'expiration des franchises indiciaire et indemnitaire sont identiques et situées au 20 août 2010.

▪ Traitement indiciaire :

- Plein traitement jusqu'au 19/08/2010 ;
- Demi traitement à compter du 20/08/2010.

▪ Régime indemnitaire:

Opérations effectuées avant la mise en œuvre du décret du 26/08/2010			Application du décret du 26/08/2010			Régularisations à effectuer			
IMT+IMT fusion PR	ACF sujétions et IFTS		IFDD	IMT+IMT fusion, PR, ACF sujétions et IFTS		IFDD	IMT+IMT fusion PR	ACF sujétions et IFTS	IFDD
	Plein taux	½ taux		Plein taux	½ taux				
Suppression à compter du 20/08/2010	Jusqu'au 19/08/2010	A compter du 20/08/2010	Suppression à compter du 31 ^{ème} jour d'absence	Jusqu'au 19/08/2010	A compter du 20/08/2010	Suppression à compter du 31 ^{ème} jour d'absence	Rétablir les indemnités à ½ taux à compter du 30/08/2010 ¹	Aucune régularisation à effectuer	

¹ Date d'entrée en vigueur du décret n°2010-997, le 30 août 2010.

2. Contrôleur, EDRA. L'agent est en COM continu depuis le 1^{er} avril 2010.

La date d'expiration des franchises indiciaire et indemnitaire sont identiques et situées au 29 juin 2010.

- Traitement indiciaire :
 - Plein traitement jusqu'au 28/06/2010 ;
 - Demi traitement à compter du 29/06/2010.

- Régime indemnitaire:

Opérations effectuées avant la mise en œuvre du décret du 26/08/2010			Application du décret du 26/08/2010			Régularisations à effectuer			
IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité	ACF sujétions et IATou IFTS		ACF EDRA	IMT+IMT fusion, PR, ACF sujétions, ACF contrôle et technicité et IAT (ou IFTS)		ACF EDRA	IMT+IMT fusion PR	ACF sujétions et IATou IFTS	ACF EDRA
	Plein taux	½ taux		Plein taux	½ taux				
Suppression à compter du 29/06/2010	Jusqu'au 28/06/2010	A compter du 29/06/2010	Suppression à compter du 01/04/2010	Jusqu'au 28/06/2010	A compter du 29/06/2010	Suppression à compter du 01/04/2010	Rétablir les indemnités à ½ taux à compter du 30/08/2010 ¹	Aucune régularisation à effectuer	

3. Contrôleur affecté en SIE, en COM.

La date d'expiration de la franchise indiciaire est située au **17 juin 2010**.

La date d'expiration de la franchise indemnitaire est située au **1^{er} mai 2010**.

Le traitement de l'agent est versé à plein traitement par intermittence du fait de la franchise glissante sur traitement.

▪ Traitement indiciaire :

Plein traitement		Demi traitement	
Date début	Date fin	Date début	Date fin
22/10/2010	23/10/2010	17/06/2010	21/10/2010
09/11/2010	10/11/2010	24/10/2010	08/11/2010
18/11/2010	20/11/2010	11/11/2010	17/11/2010
09/12/2010		21/11/2010	08/12/2010

▪ Régime indemnitaire:

Opérations effectuées avant la mise en œuvre du décret du 26/08/2010			Application du décret du 26/08/2010		Régularisations à effectuer		
IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité	ACF sujétions et IAT		IMT+IMT fusion, PR, ACF sujétions, IAT et ACF contrôle et technicité		IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité		ACF sujétions et IAT
	Plein taux	½ taux	Plein taux	½ taux	Plein taux	½ taux	
Suppression à compter du 01/05/2010	Du 22/10 au 23/10 ; Du 09/11 au 10/11 ; Du 18/11 au 20/11 ; Le 09/12	Du 17/06 au 21/10 ; Du 24/10 au 08/11 ; Du 11/11 au 17/11 ; Du 21/11 au 08/12.	Du 22/10 au 23/10 ; Du 09/11 au 10/11 ; Du 18/11 au 20/11 ; Le 09/12	Du 17/06 au 21/10 ; Du 24/10 au 08/11 ; Du 11/11 au 17/11 ; Du 21/11 au 08//12	Rétablir indemnités : - du 22/10 au 23/10 ; - du 09/11 au 10/11 ; - du 18/11 au 20/11 ; - le 09/12	Rétablir indemnités : - du 30/08 ¹ au 21/10 ; - du 24/10 au 08/11 ; - du 11/11 au 17/11 ; - du 21/11 au 08//12	Aucune régularisation à effectuer

4. Agent administratif principal, affecté en SIP, en COM jusqu'au 31 décembre 2010.

La date d'expiration de la franchise indiciaire est située au 18 septembre 2010.

La date d'expiration de la franchise indemnitaire est située au 3 octobre 2010.

Le traitement de l'agent est versé à plein traitement par intermittence du fait de la franchise glissante sur traitement.

▪ Traitement indiciaire :

Plein traitement		Demi traitement	
Date début	Date fin	Date début	Date fin
24/09/2010	02/10/2010	18/09/2010	23/09/2010
20/11/2010	24/11/2010	03/10/2010	19/11/2010
		25/11/2010	31/12/2010

▪ Régime indemnitaire:

Opérations effectuées avant la mise en œuvre du décret du 26/08/2010			Application du décret du 26/08/2010				Régularisations à effectuer		
IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité			ACF sujétions et IAT		IMT+IMT fusion, PR, ACF sujétions, IAT et ACF contrôle et technicité		IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité		ACF sujétions et IAT
Plein taux	½ taux ²	suppression	Plein taux	½ taux	Plein taux	½ taux	Plein taux	½ taux	
- jusqu'au 17/09/2010; - du 24/09 au 02/10	- du 18/09 au 23/09	A compter du 03/10/2010	- du 24/09 au 02/10 ; - du 20/11 au 24/11.	Du 18/09 au 23/09 ; - du 03/10 au 19/11 ; - du 25/11 au 31/12	- Jusqu'au 17/09 ; - du 24/09 au 02/10 ; - du 20/11 au 24/11	- du 18/09 au 23/09 ; - du 03/10 au 19/11 ; - du 25/11 au 31/12	Rétablir indemnités du 20/11 au 24/11	Rétablir indemnités - du 03/10 au 19/11 - du 25/11 au 31/12	Aucune régularisation à effectuer

² A l'exclusion de la prime de rendement

5. Contrôleur, affecté en SIP, en COM.

La date d'expiration de la franchise indiciaire est située au 18 septembre 2010.

La date d'expiration de la franchise indemnitaire est située au 3 octobre 2010.

Le traitement de l'agent est versé à plein traitement par intermittence du fait de la franchise glissante sur traitement.

Le 1^{er} décembre 2010, le comité médical place l'agent en CLM rétroactivement à la date du 23 juillet 2010.

L'administration notifie la décision de CLM, à l'agent, le 6 décembre 2010.

▪ Traitement indiciaire :

Plein traitement		Demi traitement	
Date début	Date fin	Date début	Date fin
24/09/2010	02/10/2010	18/09/2010	23/09/2010
20/11/2010	24/11/2010	03/10/2010	19/11/2010
		25/11/2010	05/12/2010

▪ Régime indemnitaire:

Opérations effectuées avant la mise en œuvre du décret du 26/08/2010			Application du décret du 26/08/2010				Régularisations à effectuer		
IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité			ACF sujétions et IATou IFTS		IMT+IMT fusion, PR, ACF sujétions, ACF contrôle et technicité et IAT (ou IFTS)		IMT+IMT fusion PR ACF contrôle et technicité		ACF sujétions et IATou IFTS
Plein taux	½ taux ²	suppression	Plein taux	½ taux	Plein taux	½ taux	Plein taux	½ taux	
- jusqu'au 17/09/2010; - du 24/09 au 02/10	- du 18/09 au 23/09	A compter du 03/10/2010	- du 24/09 au 02/10 ; - du 20/11 au 24/11.	Du 18/09 au 23/09 ; - du 03/10 au 19/11 ; - du 25/11 au 05/12	- Jusqu'au 17/09 ; - du 24/09 au 02/10 ; - du 20/11 au 24/11	- du 18/09 au 23/09 ; - du 03/10 au 19/11 ; - du 25/11 au 05/12	Rétablir indemnités du 20/11 au 24/11	Rétablir indemnités - du 03/10 au 19/11 - du 25/11 au 05/12	Aucune régularisation à effectuer

A compter du 6 décembre 2010, le régime propre au CLM s'applique à la rémunération de l'agent.

Les indemnités perçues pendant la période de COM, jusqu'au 5 décembre 2010, sont définitivement acquises à l'agent.